

4034 1667

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE

PLAN D'OPERATION DE LA CELLULE DE SUIVI
OPERATIONNEL DU MDSSN

SOMMAIRE

I. Contexte et justification

II. Missions et objectifs visés

III. Stratégie d'Intervention

IV. Financement prévu

Annexe et tableau des coûts

I. Contexte et justification

Les décrets 2000-837 du 17 octobre 2000 et 2001-399 du 21 Mai 2001 ainsi que la lettre de Mission n° 3608/CAB/SP du 05 Novembre 2001 de Madame le Premier Ministre confèrent au Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, la responsabilité de la Coordination Opérationnelle et de l'Exécution des projets et Programmes de Lutte contre la pauvreté, la conception et la mise en œuvre de la politique d'investissement social, la promotion des actions de solidarité entre les différentes classes d'âge, la gestion des risques sociaux et la protection sociale.

La mise en œuvre de ces missions suppose l'existence d'un dispositif cohérent de suivi et de coordination apte à garantir l'articulation des objectifs stratégiques sectoriels à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, initiée par le Gouvernement dans le cadre de l'Initiative PPTTE, l'harmonisation des modes d'intervention des différents acteurs et la réalisation des indicateurs de performances des projets et programmes prévus dans une démarche participative soutenue.

C'est dans ce cadre qu'il a été créé par décret n° 2001-948 du 21 novembre 2001 la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la pauvreté (CSO/PLP) rattachée au Cabinet du Ministre et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'Arrêté n° 000202 du 14/01/2002.

Le présent plan qui s'inscrit dans un plan global du département, entend contribuer dans le cadre de missions assignées à la CSO du département, à la réalisation des objectifs stratégiques sectoriels retenus à savoir :

1. Promouvoir un environnement favorable au développement social ;
2. Veiller à un meilleur impact des projets de développement sur les conditions de vie de toutes les catégories sociales de la population notamment les plus démunies ;
3. Adopter des politiques d'élimination par la conception et la mise en œuvre des programmes d'investissement social ;
4. Favoriser les actions de solidarité entre les différentes parties et classes d'âge tout en veillant à la protection des plus vulnérables.

Sa mise en œuvre nécessite, outre les moyens humains et matériels déjà fournis par le Gouvernement, les contributions des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du département dont principalement le PLCP/BAD et l'AFDS déjà prévues dans les Accords de crédit.

II. Missions et Objectifs visés

2.1. Mission de la Cellule de Suivi/MDSSN

L'arrêté 000202 du 14/07/2002 pris en application du décret n° 2001-948 et des Accords de crédits FAD/N° F/SEN/LUT.PAU 99/22 et 344/SE relatifs respectivement aux PLCP/BAD et à l'AFDS, précise en son article 2, les missions dévolues à la CSO/MDSSN à savoir :

- Superviser pour le compte du MDSSN, les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté ;
- Coordonner pour le compte du MDSSN les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement et d'en rendre compte ;
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;
- Elaborer et tenir à jour une cartologie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;
- Elaborer pour le compte du MDSSN, des politiques et stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté ;
- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions ;
- Procéder annuellement au bilan des actions de lutte contre la pauvreté et établir un rapport sur l'état d'exécution des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté ;
- Participer aux Comités de Pilotage ou Assemblées Générales des différents projets intervenant dans la lutte contre la pauvreté ;
- Conduire la réalisation d'études et évaluation des impacts des projets de lutte contre la pauvreté.

2.2. Objectifs visés par le plan d'opération

Les objectifs visés dans le présent plan d'action visent à rendre opérationnelles les missions assignées par l'arrêté sus-indiqué, à la Cellule de Suivi Opérationnel/MDSSN

Ils s'articulent comme suit :

- Doter la Cellule des moyens humains et matériels ;
- Mettre en place un système fonctionnel de suivi et coordination opérationnels des PLCP à travers des procédures, mécanismes et outils consensuels ;

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sociale intégrée;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans le suivi des PLCP ;
- Capitaliser les expériences de lutte contre la pauvreté et vulgariser les meilleures pratiques.

III. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention de la CSO épouse les principes directeurs qui régissent la mise en œuvre de la stratégie nationale et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté à savoir : le Faire-Faire, l'approche genre, la décentralisation, la transparence, la pérennisation et la durabilité, l'approche participative.

Elle s'articule autour des axes d'intervention ci-après :

- L'appui conseil aux différents projets et partenaires au développement afin de permettre à la CSO de jouer efficacement son rôle d'interface stratégique auprès du Cabinet, de facilitation et de mémoire institutionnelle en matière de gestion et d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté.
- la recherche de synergies fortes entre les différents projets en vue de favoriser l'harmonisation de leurs interventions.
- La conception et la mise en œuvre de procédures, mécanismes et outils appropriés de suivi combinant les méthodes participatives et les techniques usuelles les plus pertinentes en matière de suivi des Projets et Programmes de Lutte contre la pauvreté avec un accent particulier sur les trois types de suivi ci-après :
 - o le suivi qualitatif et quantitatif physique (des activités) et le suivi de l'exécution financière à partir des informations collectées, gérées et répertoriées directement par les projets à travers des rapports mensuels, sectoriels ou annuels.
 - o Le suivi des résultats ou indicateurs de performances et des processus d'exécution des approches stratégiques et modes opératoires arrêtés par chaque projet dans une perspective de partage d'informations et de réajustements nécessaires lors des revues à mi-parcours ou de réunions des comités de pilotage ou Assemblée Générale des projets.
- L'évaluation qualitative des impacts des projets sur les conditions de vie des populations parallèlement aux évaluations quantitatives prévues par les accords de crédit ou de subvention des projets. Cette évaluation pourrait être formative ou pédagogique.

- La capitalisation des meilleures expériences et pratiques en matière de lutte contre la pauvreté à travers des espaces de rencontre et de partage, es voyages d'études à l'étranger et la participation à des conférences internationales.
- l'évaluation qualitative conjointe de perception des stratégies d'intervention des projets par les bénéficiaires .
- l'organisation de missions conjointes périodiques de terrain entre les différents projets et partenaires extérieurs sur des thèmes ou stratégies d'intervention.
- L'organisation de « portes ouvertes » sur des réalisations physiques ou sur les fonds documentaires des projets.
- La réalisation de guides méthodologiques ou de bulletin d'information sur les projets.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation des agents impliqués dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans les différents domaines d'intervention ciblés.
- L'élaboration d'un portefeuille d'études thématiques harmonisées sur les procédures simplifiées de passation des marchés par les O.C.B, les outils d'intégration des questions Genre, Environnement, VIH/SIDA etc...
- L'animation des groupes thématiques de travail et de réflexion entre les différents experts des composantes des projets.

De manière générale, les cadres logiques, les Enquêtes Participatives de la Pauvreté (EPP), les Etudes de milieu ou « Baseline », les Enquêtes Participatives des Besoins, les Plans d'opérations des projets en tant qu'outils de planification, de gestion et de suivi-évaluation constitueront les référentiels stratégiques et opérationnels pour toute intervention de la CSO/MDSSN dans un esprit de partenariat et de synergie.

IV. Financement prévu

Les activités prévues dans le cadre du présent plan d'activités dont le chronogramme et le tableau des coûts sont joints en annexe, seront financés d'une part par le budget national et d'autre part par les contributions des partenaires extérieurs du secteur dont principalement le PLCP/BAD et l'AFDS/Banque Mondiale

S'agissant du budget national, il convient de noter que des efforts importants sont déjà faits, à savoir :

- le recrutement de deux (02) experts en Analyse financière et en Sociologie ;
- la mise en disposition de deux (02) spécialistes en développement communautaire et en approche genre ;

- l'achat de cinq ordinateurs P.C, de cinq onduleurs, de deux imprimantes, un photocopieur (grand modèle) et un Fax ;
- un budget de fonctionnement de **1.200.000 F CFA** sous forme de bons d'engagement.

En ce qui concerne le PLCP/BAD son appui se répartit comme suit :

- un véhicule initialement prévu pour la CSO mais finalement affecté par le projet au Cabinet
- un ordinateur portable ;
- des fournitures et petits équipements de bureau d'un coût de **800.000 F par an pendant 05 ans ;**
- un logiciel Micro-Soft professionnel 97.

Le budget de cet appui est directement géré par le PLCP/BAD. En définitive, la CSO/MDSSN compte essentiellement sur la contribution de l'AFDS/Banque Mondiale à travers le projet de convention ci-joint pour réaliser ses missions.